

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4994)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 82

présenté par  
Mme Brugnera

-----

**ARTICLE 4**

À l'alinéa 3, après le mot :

« mots : « »,

insérer les mots :

« , les établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à associer les représentants des universités aux conférences régionales du sports, pour les apports de la recherche en STAPS.